

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	27.06.2017	10h34	17.330	DFS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Philippe Loup

Titre : La Ville de Neuchâtel quitte le groupe de réflexion alors que des médecins se retirent de HNE du fait de l'absence de projet. L'état d'urgence est-il déclaré ?

Contenu :

Par un communiqué de presse, du 19 mai 2017, le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel a fait part de son intention de quitter immédiatement le groupe de travail sur les hôpitaux. L'objectif de ce groupe est de trouver les voies et les moyens pour une mise en œuvre de l'initiative nommée « H+H ». La Ville de Neuchâtel a déclaré ne pas comprendre, d'une part l'absence du Conseil d'État, et d'autre part la composition même du groupe. Elle considère que trop de représentants politiques des communes s'y trouvent alors même que les professionnels de la santé sont à la fois peu nombreux et sans droit de vote.

Le groupe socialiste remercie le Conseil d'État de répondre aux questions suivantes :

- Pourquoi le Conseil d'État a-t-il considéré que son absence de ce groupe de travail serait préférable pour la recherche de solutions ?
- Faut-il comprendre que les communes sièges d'un centre de soins reprendront à terme un *lead* partiel sur le dossier hospitalier ? Des participations financières des communes concernées sont-elles envisageables dans l'optique d'une éventuelle répartition des responsabilités ?
- Quel est le calendrier prévu par le Conseil d'État dans le dossier hospitalier ? Les récents événements modifient-ils ce planning ?
- D'une manière plus générale, quelles sont les réflexions du Conseil d'État concernant les nouvelles peu réjouissantes provenant de HNE ?

Réponse écrite demandée : Oui Non

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Philippe Loup

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Alexandre Houlmann		
Martine Docourt Ducommun		
Souhaïl Latrèche		
Corine Bolay Mercier		
Antoine de Montmollin		
Dominique Andermatt-Gindrat		